

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les contribuables de la Ville de Chambly que :

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 21 janvier 2025 les règlements suivants :

RÈGLEMENT DISTINCT 2024-1431-33B

« Règlement 2024-1431-33B modifiant le règlement 2020-1431 de zonage de la ville de Chambly visant à agrandir la zone commerciale C-007 ainsi que la zone résidentielle R-021 à même la zone publique P-010, afin d'inclure une partie du lot 4 069 689 de la propriété du 2380, avenue Bourgogne à la zone C-007 et l'autre partie à la zone R-021 »

Ce règlement a reçu l'approbation suivante :

Par le conseil : 21 janvier 2025

Par la MRC : 21 février 2025

RÈGLEMENT RÉSIDUEL 2024-1431-33C

« Règlement 2024-1431-33C modifiant le règlement 2020-1431 de zonage de la Ville de Chambly visant à permettre un ratio de 1 case*60 m² pour l'entreposage relié à l'usage de commerce C-8 amusement »

Ce règlement a reçu l'approbation suivante :

Par le conseil : 21 janvier 2025

Par la MRC : 21 février 2025

Prenez avis que ces règlements sont en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'ils sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville de Chambly à l'adresse suivante : <https://ville.chambly.qc.ca/reglements-municipaux/>.

DONNÉ à Chambly,
Ce 3 mars 2025



M^e Nancy Poirier
Greffière

QUÉBEC
VILLE DE CHAMBLY

CERTIFICAT DE PUBLICATION
AVIS DE PROMULGATION
Règlements 2024-1431-33B et 2024-1431-33C

Je soussignée, M^e Nancy Poirier, greffière de la Ville de Chambly, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis de promulgation ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Chambly, le 3 mars 2025.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Chambly, ce 3^e jour du mois de mars 2025.



M^e Nancy Poirier
Greffière